



➤ ORGANISATION DES
ACTIVITES AQUATIQUES POUR LES
CLASSES ELEMENTAIRES Cycle 2.

➤ Piscine de PERIGNY

INTRODUCTION

Ce document propose un projet pédagogique formalisé s'adressant aux enseignants des écoles élémentaires fréquentant Palmilud.

Il s'inscrit dans la démarche pédagogique du document départemental **LES ACTIVITES AQUATIQUES A L'ECOLE PRIMAIRE** élaboré par l'équipe EPS (lien page 20) de la Charente-Maritime et contextualisé dans le document **ACTIVITES AQUATIQUES – Piscine de PERIGNY**.

Il est le fruit d'une collaboration entre, d'une part le conseiller pédagogique en EPS de la circonscription de La Rochelle Sud et, d'autre part l'équipe des BEESAN encadrant l'activité natation scolaire.

POUR RAPPEL : si le conseiller pédagogique de La Rochelle Sud est le coordinateur chargé du dossier partagé « Palmilud », votre IEN de circonscription reste votre interlocuteur privilégié pour tout problème autour de la natation scolaire.

Il a pour objectif d'harmoniser les pratiques et, surtout d'être un outil au service des enseignants.

Vous y trouverez une organisation de la classe en groupes, liée à une organisation du bassin en quatre ou cinq zones.

ORGANISATION GENERALE

Le projet s'organise au sein d'une unité de formation de 12 séances.

Le bassin spécifique aux classes élémentaires cycle 2 sera divisé en cinq zones, les classes seront réparties en 4 groupes à la suite de la séance d'évaluation initiale. Chaque groupe sera encadré par au moins un adulte qualifié : un enseignant (éventuellement aidé d'un parent d'élève agréé) ou un B.E.E.S.A.N.

Groupe 1 : les « plus à l'aise » dauphins

Groupe 2 : les « débrouillés » hippocampes

Groupe 3 : les « familiarisés » étoiles de mer

Groupe 4 : les « moins à l'aise » crevettes C2

Il existe 5 zones disponibles (A, B, C, D, E) . l'organisation dépendra du niveau des enfants, de leurs aptitudes.....

Chaque zone permet de travailler sur les fondamentaux isolement et en enchainements (déplacements, immersions, équilibres, entrée dans l'eau) .Le matériel (voir liste page 17.18) sera mis à disposition des intervenants pour aménager leur zone en fonction de la composante qu'ils désirent travailler.

➤ **Programmes : BO N°11 du 26 novembre 2015**

➤ **Enseignement de la natation : circulaire n°2017-127 du 22-8-2017**

➤ **Encadrement des activités physiques et sportives : circulaire n°2017-116 du 6 -10-2017**

➤ **Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives : décret n°2017-766 du 4-5-2017-JO du 6-5- 2017**

➤ **Lettre du DASEN du 20 juin 2018**

Organisation du module dans le temps

Rappel : durée d'une séance = 35 à 40 min

| Cycle 2 EVALUATION INITIALE | APPRENTISSAGES | EVALUATION : CP/CE1/CE2 : |
|---|--|---|
| <p>Aménagement 1 (annexe p 8) Séance 1</p> <p>Les enseignants arrivent à la première séance avec une liste nominative d'élèves en double exemplaire (p 14)qui permettra de constituer les groupes en fonction des capacités de chaque élève.</p> | <p>Aménagement 2 Aménagement en longueur Séance 2 à la séance 11 (annexe p 10)</p> <p>Changement de zone possible, au bout de 20 minutes.</p> | <p>Aménagement 3 Séance 12 (voire début de l'évaluation en séance 11)</p> <p>Chaque groupe évalue les élèves selon les modalités définies</p> |

Quel est le rôle de chaque adulte ?

Le MNS de surveillance : Un MNS surveille chaque bassin. Il ne prend pas part à la mise en place des activités pédagogique.

Le MNS pédagogique : Il prend en charge un groupe d'élève, et en co-intervention avec l'enseignant assure la mise en place d'activités en cohérence avec la progressivité des apprentissages.

L'enseignant : Dans le premier degré, l'encadrement est assuré par l'enseignant de la classe ou, à défaut, l'enseignant qui, dans le cadre de l'organisation du service, assure l'encadrement des séances de natation. Il participe effectivement à l'enseignement, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves. A l'issue de l'évaluation initiale, les enseignants en concertation avec les MNS, peuvent choisir de « mixer » les élèves des deux classes présentes sur le même créneau, et ce afin de constituer des groupes les plus homogènes possibles. Les enseignants peuvent alors être amenés à gérer des élèves de l'autre classe. Quelle que soit l'organisation choisie, chaque enseignant reste légalement responsable de ses élèves.

Les parents agréés : Cela concerne uniquement les parents ayant obtenu un **agrément** (test + information + vérification de l'honorabilité). (voir lettre du DASEN 20 juin 2018). Ces parents sont habilités à être au bord des bassins voire à suivre les élèves dans l'eau. Pour eux, tout comme pour les enseignants, la **tenue de bain**, ou tout au moins une tenue légère de sport, est donc plus qu'indispensable. Le nombre de parents agréés est défini par l'enseignant, responsable de l'activité, en fonction du taux d'encadrement et des besoins dans les différents groupes d'élèves.

Les accompagnateurs :

Un accompagnateur, et un seul, peut utilement apporter son aide pour s'occuper des élèves pour qui la poursuite de l'activité – jusqu'à la fin de la séance ou temporairement - n'est plus possible. C'est le cas si un élève doit satisfaire un besoin naturel urgent, s'il manifeste des signes de fatigue ou d'hypothermie, s'il a une petite blessure ou doit être isolé du groupe à cause de son attitude. Ce parent n'a pas besoin d'être agréé pour tenir ce rôle qui sera de préférence dévolu au service civique ou l'EVS s'il ou elle est présente. Là aussi, une **tenue appropriée (à minima tenue de sport : short et tee-shirt)** est exigée comme pour toutes les autres personnes présentes sur le bord du bassin. Durant la séance ces personnes doivent se tenir sur le banc arrondi sur le bord du bassin. Ces personnes peuvent également aider à l'encadrement dans les vestiaires.

Aide à l'encadrement dans les vestiaires et lors des déplacements

Si l'enseignant en éprouve le besoin, la présence de parents, en plus de ceux nommés ci-dessus, peut s'avérer nécessaire pour l'aide au changement de tenue des élèves notamment. **Il est demandé à ces personnes, pendant la durée de la séance, de se tenir dans le hall d'accueil** qui offre un espace d'attente confortable. Ces parents n'ont pas besoin d'agrément mais il est important de bien leur préciser à l'avance, que leur présence au bord des bassins est interdite pour des raisons de sécurité.

Le conseiller pédagogique en charge de la natation scolaire devra être informé de toute difficulté majeure dans le respect de ces règles.

Les AVS (Auxiliaires de vie scolaire) :

Ils ont pour vocation d'assister un élève en particulier, dans le cadre de sa scolarisation.

Ils peuvent si le niveau de handicap de l'enfant en question le nécessite, et si elles en manifestent l'accord, être amenées à entrer dans l'eau. Elles ne sont pas soumises à agrément préalable. Elles ne peuvent donc pas être comptabilisées dans le taux d'encadrement. Dans tous les cas elles doivent également avoir une tenue adaptée au milieu.

Quels sont les taux d'encadrement en vigueur ?

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement **ne peut être inférieur** aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

| | Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle | Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire | Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire |
|--------------------|---|--|--|
| moins de 20 élèves | 2 encadrants | 2 encadrants | 2 encadrants |
| de 20 à 30 élèves | 3 encadrants | 2 encadrants | 3 encadrants |
| plus de 30 élèves | 4 encadrants | 3 encadrants | 4 encadrants |

Elèves dispensés d'activité sportive :

Les élèves dont l'état de santé ne permet pas de façon prolongée ou temporaire, la baignade, doivent rester à l'école et y être confiés à un autre enseignant. Ils ne peuvent en aucun cas être présents sur le bord du bassin, l'enseignant consacrant toute son attention aux élèves qui se trouvent dans l'eau.

Eviction : Il est rappelé que les verrues plantaires doivent être soignées. Et dans ce cas la baignade est autorisée si l'élève porte des chaussons latex.

Tenue attendue pour toute personne qui entre dans l'eau:

La baignade ne peut avoir lieu que dans une tenue adéquate : maillot de bain laissant apparaître au minimum les bras, épaules comprises, ainsi que les jambes au moins jusqu'au genoux. **Les longs shorts type bermudas, les maillots-jupette ne sont pas acceptés. Le port du bonnet est exigé pour raisons d'hygiène. Le prénom de l'enfant inscrit au marqueur indélébile sur son Bonnet de bain**, facilitera considérablement la tâche de l'adulte qui le prendra en charge.

EVALUATION INITIALE

Séance 1 Cycle 2.

Afin de préparer au mieux les enfants à cette première séance, il paraît souhaitable que **les enseignants**, en se servant des documents en annexe (annexe 2A page 7), **présentent l'organisation et le déroulement de celle-ci, au préalable en classe.**

Ainsi les contenus de l'évaluation devront avoir fait l'objet en classe, d'explications et de commentaires sur les situations/jeux proposées ainsi que sur l'organisation.

Les situations d'évaluations proposées ont pour objectif de situer le niveau d'aptitude de l'élève afin de lui proposer une progressivité des apprentissages qui lui soit adaptée, tout en respectant les objectifs du projet départemental EPS, à savoir, entre autres :

- optimiser le temps d'activité de l'élève sur la séance en diminuant son temps d'attente.
- offrir à l'élève des situations à travers lesquels il peut faire des choix.
- favoriser son autonomie

Evaluation initiale Cycle 2 (annexe 2A page 7) : description de l'organisation sur un créneau horaire.(première séance de chaque période).

Les élèves arrivent sur le bord du bassin.

Tous les adultes disponibles (AVS, enseignant, service civique, parent agréé ou pas) aident à la mise en place des ceintures pour les enfants en zone C/D/E. Dès que ceux-ci-sont équipés ils peuvent entrer dans l'eau.

Les 2 MNS pédagogiques prennent en charge chacun 10 élèves sans ceinture pour assurer la passation de l'évaluation initiale.

L'enseignant (E1 ou E2):

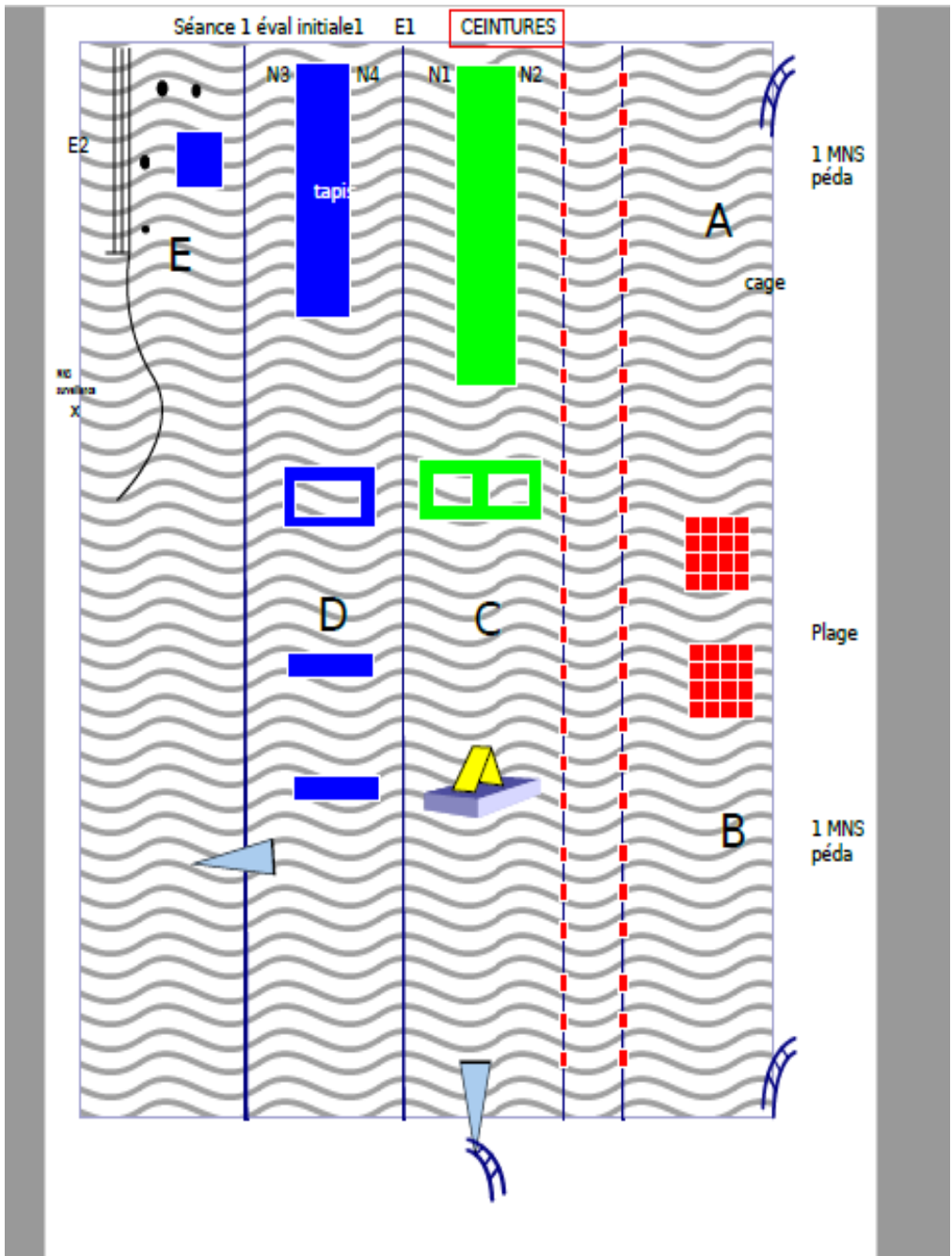
Il arrive avec sa liste d'élève, en double exemplaire (page 14). Il se positionne sur une des deux zones (C / D ou E) avec l'équivalent .Sur les deux zones C/D seront positionnés des obstacles à franchir sous forme de parcours. L'enseignant présent en C/D explique aux élèves que s'ils réussissent en zone D (niveau 3 ou 4) ils peuvent s'essayer sur la zone C (niveau 1 et 2).

Sur la zone C les élèves peuvent varier le parcours en franchissant les obstacles de façon différentes d'une fois à l'autre. **La consigne impérative applicable à tous les obstacles étant : passage par-dessous interdit.**

Le MNS de surveillance, surveille l'activité.

Les 2 MNS péda : font passer les tests initiaux en zone A et B : entrée dans l'eau, immersion et déplacement ventral et dorsal.

A l'issue de cette première séance, les groupes de niveau sont constitués. Les élèves sont informés de leur groupe.(dauphins, hippocampes, étoiles de mer crevettes) et les enseignants annoncent le groupe qu'ils souhaitent prendre en charge pour les séances suivantes.



Contenu de l'enseignement.

Les attendus visés en fin de cycle 2 sont :

- **Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.**

à valider par le MNS ou l'enseignant au fur et à mesure des séances.

- **Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.**

à valider à l'aide des documents en annexe en fin de cycle de natation. Cet attendu peut par exemple prendre la forme d'un parcours amenant l'élève à :

- Effectuer un enchaînement d'actions sans reprise d'appuis, en moyenne profondeur, amenant à s'immerger en sautant dans l'eau, à se déplacer brièvement sous l'eau (par exemple pour passer sous un obstacle flottant) puis à se laisser flotter un instant avant de regagner le bord. (à valider lors de séances spécifiques sous forme de parcours)

- **Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.**

Afin de préparer au mieux l'élève à enchaîner différentes actions, **il est important après avoir travaillé chaque action isolément, de proposer à l'élève d'en enchaîner plusieurs, et ce, de façon progressive.**

Pour cela, l'enseignant dispose des ressources départementales dont les liens figurent en page 19, et en particulier du repère de progressivité.

Il est à noter que les séances de « jeux libres » n'ont plus leur place dans ce dispositif.

L'évaluation finale :

Pour l'enseignant

Elle a pour but de mesurer globalement le niveau d'habileté atteint par chaque élève à ce stade de leur apprentissage de la natation. Elle est faite par l'adulte responsable du groupe (enseignant ou BEESAN). C'est un document interne à l'école, mais qui peut néanmoins être fourni aux parents avec les évaluations de la classe.

Le document de référence est :

EVALUATION DES ACTIVITES AQUATIQUES A L'ECOLE PRIMAIRE.

Selon, le niveau des élèves, on pourra proposer différents parcours de difficulté croissante, (parcours 1 à 4 annexe p 12).

Néanmoins, les tests proposés dans ce document ont été adaptés à la tranche d'âge et au bassin.

Il serait intéressant que ces évaluations suivent les élèves de façon à en tenir compte pour ceux qui continueront la natation scolaire l'année suivante.

➤ **Pour l'élève**

L'évaluation précédente est donc à destination des adultes. Il serait néanmoins nécessaire d'associer les élèves à leurs progrès.

Pour cela, vous trouverez en annexe p 11 une proposition d'outil pour à destination des enfants et à remplir avec eux, de retour en classe.

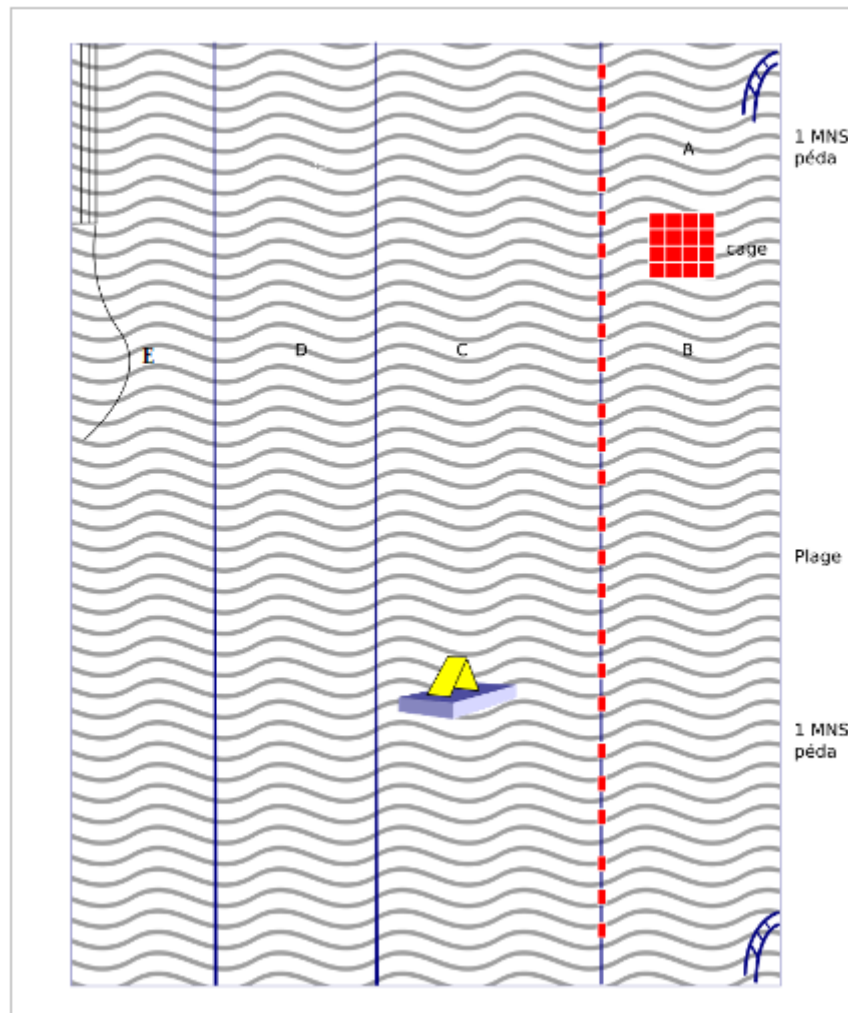
Vous pouvez, bien sûr, utiliser un autre support qui aurait votre préférence.

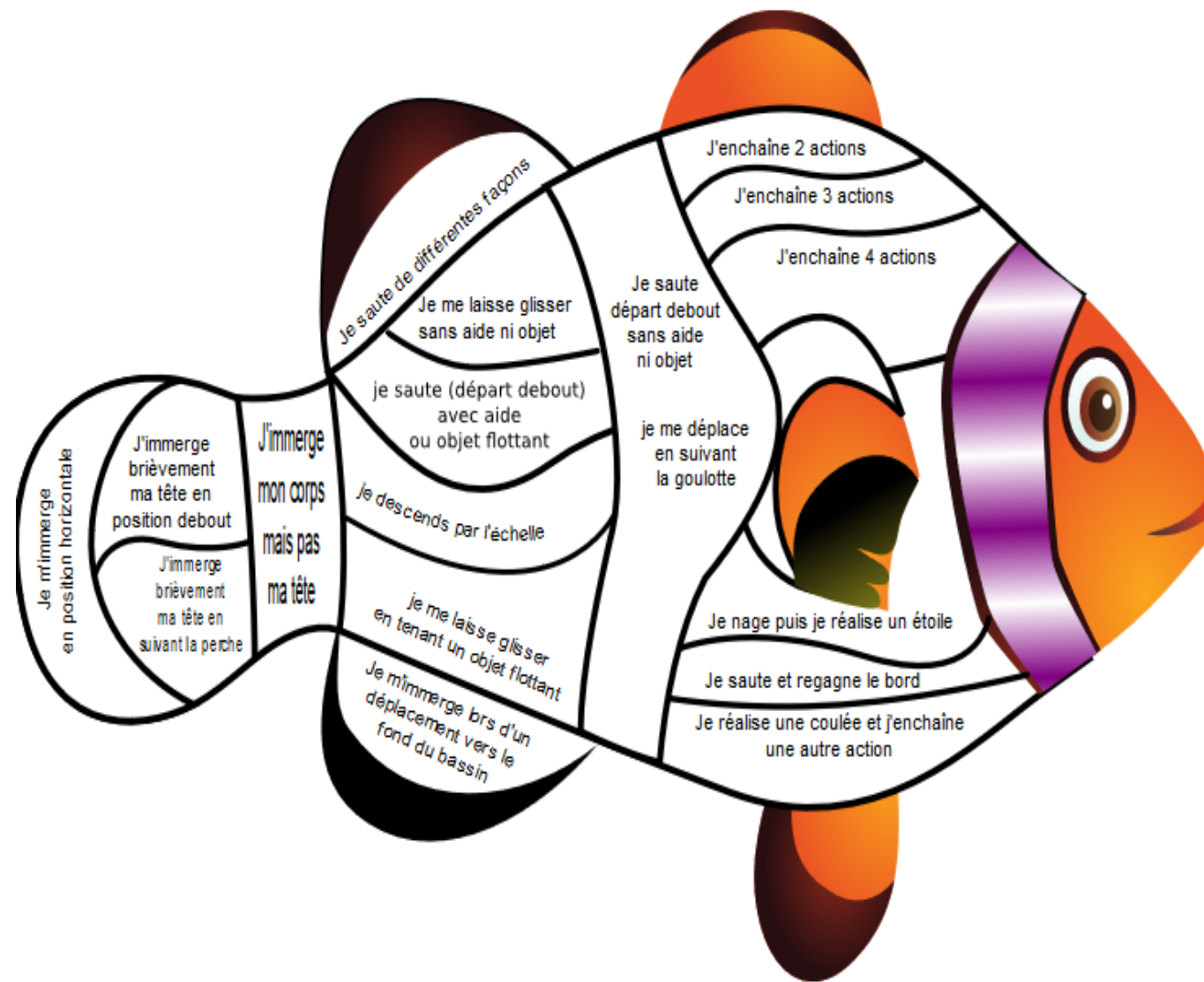
LE TEST Anti-panique ou « test voile ».

Il est encore en vigueur et permet à l'élève de participer aux activités nautiques scolaires. Il peut être validé par un MNS ou un CPC. Il est plus que conseillé d'envoyer au CPC en charge du bassin une copie du listing de passage de test afin d'en assurer l'archivage en plus de celui réalisé sur l'école de référence. Le test voile est à faire passer aux élèves lors de leur cycle natation, par exemple en fin de CE1 lorsque l'on sait qu'un cycle nautique aura lieu l'année ou les années suivantes.

Plan bassin séances 2 à 11.

ANNEXE





L'EVALUATION DES ACTIVITES AQUATIQUES A L'ECOLE

EVALUATION finale cycle 2

Ecole

Classe

Enseignant

| Nom de l'élève | Parcours 1 | | | | | J'ai enchaîné les actions du P1 | Parcours 2 | | | | J'ai enchaîné les actions du P 2 | Parcours 3 | | | | J'ai enchaîné les actions du P 3 | Parcours 4 | | | | J'ai enchaîné les actions du P 3 | |
|----------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|---|---|----------------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------|--|----------------------------------|------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------------------|--|
| | J'entre dans l'eau avec support | Je fais une étoile avec support | Je me déplace sur 3 m avec support | Sans support | Je m'immerge avec aide pendant 5 | | J'entre dans l'eau sans support | Je fais une étoile V sans matériel. 5sec | Je me déplace sur 7 à 8 m sans matériel | Je m'immerge en passant sous la 2eme barre de la cage | | Je plonge départ assis | Je fais l'étoile de mer dorsale 5 sec | Je me déplace 15m V | Je vais chercher un objet à une profondeur de 1,8m avec aide | | Je plonge | Je fais une étoile D 10sec | Je me déplace sur 12, 5m V + 12, 5 D | Je traverse la cage | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

En référence au document départemental (lien doc complet p24)

PROGRESSIVITE dans les apprentissages de la natation scolaire

| | ENTRÉES DANS L'EAU | IMMERSIONS | DÉPLACEMENTS |
|----|---|---|--|
| 1 | Accepter le contact de l'eau | Immersion complète du corps sauf la tête et en gardant le repère des appuis plantaires | Garder des appuis solides (goulotte, main courante) ou l'aide de l'adulte |
| 2 | Descendre, se laisser glisser en conservant des appuis solides : échelle, bord, perche | Immersion ponctuelle de la tête en marche avant, position de terrien en apnée, bouche et yeux fermés | S'éloigner du bord en gardant des appuis stables : câble double, simple, perche... en position de terrien |
| 3 | Se laisser tomber, glisser en tenant des objets flottants : haltère, frite, tapis... | Immersion brève à mi-profondeur en restant en relation avec le monde solide (perche, échelle...) bouche et yeux ouverts | S'éloigner en suspension sur des appuis stables (câbles) en position horizontale, ventrale et dorsale |
| 4 | Se laisser tomber, glisser, sauter sans aide ni matériel mais en se rééquilibrant une fois dans l'eau avec une prise d'appuis | Immersion en position horizontale en se déplaçant avec des appuis stables Souffler dans l'eau par la bouche et par le nez | S'éloigner du bord avec des objets flottants : frite, haltère, tapis... en position horizontale, ventrale et dorsale |
| 5 | Sauter de différentes façons (y compris dos tourné au bassin) sans aide ni matériel suivi d'un court déplacement | Déplacement vertical pour aller faire une action au fond du bassin en relation avec le monde solide. Immersion courte (de 3 à 5 s) | Se déplacer en autonomie complète sur 2 ou 3 mètres, la propulsion étant créée à partir d'un élément stable : mur, cage, câbles... |
| 6 | Entrer dans l'eau en position de plongeur (tête dans l'eau avant les pieds) | Déplacement oblique par action des bras sur des appuis stables (perche, câble, cage...) Immersion plus longue | Se déplacer en autonomie complète sur une quinzaine de mètres en position ventrale et dorsale |
| 7 | Plonger avec impulsion | Déplacement vers le fond en autonomie à différentes profondeurs et en augmentant le temps d'apnée (10 s) | Nager en autonomie complète sur une quinzaine de mètres les nages codifiées (crawl, dos, brasse) |
| 8 | Plonger de différentes hauteurs, près, loin | Immersion en autonomie complète, rester sous l'eau au moins 20 s et en se déplaçant | Nager pendant 3 min en conservant le même style de nage |
| 9 | Plonger avec réalisation de figures pendant le passage aérien | Exploration de la profondeur, s'orienter sous l'eau en augmentant distances, durées (30 à 40 s) et orientations | Nager en changeant volontairement d'équilibre, de direction, de position |
| 10 | Choisir le plongeur adapté à la réalisation de la tâche à suivre | Recherche de l'efficacité : passer rapidement de la surface à la profondeur, nager rapidement sous l'eau, remonter à la surface un objet encombrant | Adapter le style, le mode de déplacement et le rythme à l'intention |

Il conviendra en accord avec les attendus de fin de cycle 2 de travailler ces différentes actions de façon à être capable d'en enchaîner plusieurs.

**ANNEXE
Evaluation
initiale**

| ANNEXE Evaluation initiale | | DESCENDRE DANS L'EAU | | | | SE DEPLACER 5 mètres puis retour | | | | S'IMMERGER à la fin du déplacement | | |
|----------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|---------------|------|-------------------------------------|---------------|-------------------|------------------|---------------------------------------|--|--|
| <u>Etablissement:</u> | | Avec frite(s) | Sans frite(s) | Par l'échelle | Saut | Avec frite(s) | Sans frite(s) | Position ventrale | Position dorsale | Immerge le visage | Immerge la tête, passage sous la 1ère barre de la cage | Touche la 2ème barre de la cage avec les pieds |
| <u>Jours:</u> | <u>Créneau:</u> | | | | | | | | | | | |
| NOMS - Prénoms | Groupe | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |

P.O.S.S.

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours Organisation pour les scolaires

Les scolaires occupent soit le bassin loisirs, soit le bassin natation.

Lors des ouvertures au public en parallèle des scolaires, chaque bassin a sa propre surveillance. 1 MNS pour le Public et un autre pour les scolaires. 2 autres MNS sont présents au plus en pédagogie.

En tout état de cause le public ne se baigne pas dans le même bassin que les scolaires.

En cas d'incident sur l'un ou l'autre des bassins, le MNS de surveillance pourra se faire assister d'un MNS en pédagogie.

* Rôle du personnel enseignant (suivant statuts de l'Education Nationale)

1^{er} cas) L'élève est conscient :

Les soins sont prodigués par le personnel MNS qui rend compte à l'enseignant et prend toutes les dispositions nécessaires.

2^{ème} cas) L'élève est inconscient :

- Evacuation du bassin scolaire et retour des élèves dans les vestiaires.
- Le personnel MNS s'occupe de la victime.
- L'enseignant, après avoir confié sa classe à un adulte, se met à disposition de l'équipe MNS pour fournir tout renseignement complémentaire, s'agissant de la victime.

De plus :

- L'enseignant reçoit ou donne l'information qu'un enfant doit être assisté.
- L'enseignant évacue temporairement son groupe de l'eau.

En fonction de la gravité de l'incident, l'enseignant :

- Peut reprendre son groupe et laisse seule l'équipe de MNS prendre en charge l'élève.

Ou

- Est retenu par l'incident et il faut procéder à la réorganisation de la séance, voire d'évacuer la totalité des élèves dans les vestiaires.

Matériel disponible :

IMMERSION :

- * 2 cages : Zones B et C
- * 1 cage : Zones E et D
- * Marches : Zone E
- * Echelles : Zones A et D
- * Perches : Toutes zones
- * Mur : Toutes zones
- * Nouveau tunnel : Toutes zones
- * objets lestés : Suivant la profondeur
 - zone E : de 0 à 1m35
 - zone D : de 1m35 à 2m (avec mur)
 - zone C et B : 1m35 à 2m (sans mur en largeur)
 - zone A : 1m60 à 2m (avec mur)

- * Cerceaux lestés : Comme les objets lestés
- * Demi – tunnel : Idem objets lestés

DEPLACEMENTS : VENTRAUX ET DORSAUX

- * Frites : toutes les zones
- * Planches pour les enfants les plus à l'aise : toutes les zones ,
mais plus d'espace en B et C.
- * Palmes : zones A, B, C et D en longueur
- * Pont de singe : zones D, C et E
- * Mur : toutes les zones

- On peut effectuer des déplacements sans matériel pour les nageurs.

ENTREES DANS L'EAU

- * Cerceaux flottants : toutes les zones
- * Mur : toutes les zones
- * Toboggan bleu : toutes les zones
- * Tapis à trous : toutes les zones sauf E

- On peut effectuer des entrées dans l'eau sans matériel.

▲ Les zones sont délimitées par des lignes séparatrices qui ne servent pas de câbles, sauf pour le pont de singe.

Matériel disponible :

1 cage

1 toboggan

2 tapis longs

4 tapis avec 2 trous

Frites

Planches

Cerceaux

Objets pour l'immersion

Palmes

Ballons

Annexe 4 - Test d'aisance aquatique

Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Un certificat attestant de la réussite au test est remis à l'élève ou à son représentant légal.

Modèle de certificat d'aisance aquatique

Recto

| | |
|--|---|
| Académie de _____ | <i>Certificat d'aisance aquatique</i> |
| Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement | Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/____ École/collège : _____ |
|  MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE | |

Outils et documents de Référence

Dossier 2001 : « Vers les nages codifiées » équipe EPS de Charente maritime

<http://ww2.ac-poitiers.fr/ia17-pedagogie/IMG/pdf/SDOC8911.pdf>

Les activités aquatiques à l'école primaire. Cycle 1 à 3. 2016

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia17-pedagogie/IMG/pdf/201606_activites_aquatiques_def.pdf

L'évaluation des activités aquatiques à l'école primaire :

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia17-pedagogie/IMG/pdf/Eval_Natation_scol.pdf

Contact palmilud : Chef de bassin : Catherine Roy : chefdebassin@palmilud.com

tél palmilud :0546457020

CPC référente : sur le bassin de Palmilud (dossier partagé par plusieurs circonscriptions)

Stéphanie Chataigné CPC EPS La Rochelle Sud

stephanie.lievre@ac-poitiers.fr